https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Manuels-labellises-quelles-sont-mes-obligations



Manuels labellisés : quelles sont mes obligations ?

- Choc des savoirs -

Date de mise en ligne : jeudi 16 mai 2024

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Manuels labellisés : quelles sont mes obligations ?

Le SE-Unsa est attaché à la liberté pédagogique et croit en l'expertise professionnelle des enseignant-es. Les équipes pédagogiques ont le droit et même la responsabilité de choisir les méthodes pédagogiques et les ressources qu'elles estiment les plus adaptées à leurs élèves. Cependant des inquiétudes surgissent concernant l'utilisation des manuels scolaires. Voici trois points essentiels pour être rassuré-e sur le sujet.

Pas d'obligation à utiliser des manuels

Il n'existe aucune obligation pour les enseignant-es d'utiliser des manuels scolaires. La diversité des approches pédagogiques découle de la diversité des profils d'écoles. Les enseignant-es sont libres d'explorer différentes ressources, qu'elles soient traditionnelles ou innovantes, pour enrichir leur enseignement au profit d'une meilleure réussite de leurs élèves.

Pas d'obligation à acheter des manuels labellisés

Contrairement à une idée qui commence à se répandre sur les réseaux sociaux, les enseignant-es ne sont pas tenu-es d'acheter des manuels labellisés. Ils peuvent choisir des manuels en fonction de leurs besoins spécifiques, de ceux de leurs élèves et des objectifs pédagogiques visés. Cette liberté de choix favorise la créativité et l'adaptabilité dans l'enseignement dans le cadre du projet pédagogique de l'école.

Attendons la parution des textes officiels

Il est tout à fait légitime pour les enseignant-es de se tenir informé-es des évolutions éducatives à venir. Cependant, tant que les textes officiels et le référentiel régissant la labellisation n'ont pas été publiés, il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure. Une fois les directives clarifiées, les enseignant-es pourront ajuster leurs pratiques en conséquence, à partir de leur expertise professionnelle, des programmes en vigueur et du projet pédagogique de leur école.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, les enseignant-es sont les acteurs centraux de leur salle de classe et disposent d'une marge de manœuvre significative en matière de choix pédagogiques. La confiance dans leur expertise et leur capacité à prendre des décisions éclairées est essentielle pour garantir un enseignement de qualité qui réponde aux besoins diversifiés des élèves.